



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **5 novembre 2018**

Délibération n° 2018-3081

commission principale : développement solidaire et action sociale

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Attribution d'une subvention à la Maison de l'emploi et de la formation de Lyon (MDEF) pour l'expérimentation d'un projet de plateforme de l'aide à domicile

service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Pôle des personnes âgées et des personnes handicapées - Direction de la vie à domicile

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Gandolfi

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 16 octobre 2018

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 7 novembre 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, M. Jacquet, Mmes Peillon, Jannot, MM. Vesco, Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jeandin, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Morige, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sécheresse, Mme Servien, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), M. Chabrier (pouvoir à Mme Belaziz), Mme Ait-Maten (pouvoir à M. Gomez), M. Compan (pouvoir à M. Fromain), Mmes Ghemri (pouvoir à M. Bravo), Guillemot (pouvoir à M. Longueval), MM. Lavache (pouvoir à M. Geourjon), Passi, Piegay (pouvoir à M. Vincent), Rabehi (pouvoir à Mme Fautra), Sannino (pouvoir à Mme David), Mme Sarselli (pouvoir à M. Barret), M. Sturla (pouvoir à Mme Varenne), Mme Tifra (pouvoir à M. Kabalo).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Collomb, Genin.

Conseil du 5 novembre 2018**Délibération n° 2018-3081**

commission principale : développement solidaire et action sociale

objet : **Attribution d'une subvention à la Maison de l'emploi et de la formation de Lyon (MDEF) pour l'expérimentation d'un projet de plateforme de l'aide à domicile**

service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Pôle des personnes âgées et des personnes handicapées - Direction de la vie à domicile

Le Conseil,

Vu le rapport du 11 octobre 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

Le secteur des services à la personne (SAP) et, notamment, celui des services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) auprès des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, est un secteur professionnel en tension dans lequel les employeurs rencontrent des difficultés de recrutement.

Par ailleurs, le vieillissement de la population et l'augmentation de la dépendance entraînent des besoins accrus en termes de soutien et de prise en charge par les structures d'aide et d'accompagnement à domicile.

Dans ce contexte, la structuration du secteur de l'aide à domicile constitue un enjeu majeur pour assurer une prise en charge à domicile de qualité des personnes âgées et personnes en situation de handicap. Elle constitue, également, un enjeu en matière de développement économique et social, du fait du vivier d'emplois qu'il représente. Dans le cadre de la filière services à la personne, le groupement d'intérêt public (GIP) MDEF a porté de nombreux projets depuis ces dernières années afin d'améliorer la gestion de l'emploi et des compétences des petites et moyennes entreprises (PME) sur le bassin d'emploi de la Métropole de Lyon.

Depuis 2016, elle conduit une démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) envers les structures d'aide à la personne à domicile et en établissements, soutenue par la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE). Cette démarche vise à mettre en place des actions qui permettent d'outiller et professionnaliser les acteurs de l'emploi et de l'insertion, mais aussi les employeurs du secteur dans le but de mieux accompagner des demandeurs d'emploi vers ces métiers.

Aussi, elle assure une mission de "coordination des acteurs du territoire", organise des actions partenariales (entreprises, organismes de formations, organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA), acteurs de l'insertion et de l'emploi, institutionnels, etc.) et anime un réseau d'acteurs (groupe d'employeurs dynamiques et investis - une quarantaine d'entreprises).

Ces acteurs de la filière du SAP font remonter la nécessité d'animation territoriale de la filière et d'importants besoins à différents niveaux :

- être aidés pour trouver de nouveaux collaborateurs, formés, pour limiter le turn over dans leurs équipes,
- être accompagnés dans l'évolution professionnelle de leurs salariés (validation des acquis de l'expérience-VAE) et dans leur professionnalisation,
- pouvoir développer et essayer des expériences et initiatives innovantes sur le territoire qui vont promouvoir et valoriser le secteur du SAP.

II - Le projet proposé par la MDEF

Les savoir-faire et actions innovantes développés ces dernières années par la MDEF et son réseau d'acteurs constitué ont contribué à répondre pour partie à ces problématiques. Une plateforme ressources humaines (RH) a ainsi pu être créée.

Toutefois, face aux enjeux énoncés précédemment, il apparaît aujourd'hui nécessaire de développer et de structurer davantage l'offre de services proposée à ces employeurs, pour le bénéfice de l'emploi et de la qualité de service apportés aux particuliers qui ont recours à ces prestations d'aide à domicile.

Aussi, il est proposé par la MDEF, d'intégrer les SAAD dans sa plateforme RH et de la développer à titre expérimental, sur la Métropole.

Ainsi, 2 objectifs pourraient être poursuivis en faveur des SAAD : professionnaliser les employeurs dans la gestion de leurs ressources humaines et valoriser les métiers et les parcours de formation et d'insertion du secteur de l'aide à domicile.

III - Le projet de plateforme métropolitaine de l'aide à domicile

Cette expérimentation consiste d'une part, à accompagner le secteur de l'aide à domicile en favorisant la modernisation et la professionnalisation des SAAD et, d'autre part, à coordonner, rendre lisible et favoriser la création d'une filière des SAAD de la Métropole.

En effet, la MDEF ambitionne, par la mise en œuvre de la plateforme métropolitaine, d'apporter une réponse globale et coordonnée aux SAAD afin de répondre à de nombreux enjeux tels que :

1° - Développer une offre de services pour les employeurs du SAAD

- veille juridique et sectorielle,
- intégration des salariés, développement des compétences et sécurisation des parcours professionnels,
- développer une offre de formation / d'évènements sur des thématiques répondant aux enjeux repérés par les employeurs : comment limiter le turn over, démarche de mutualisation, conditions de travail, l'emploi des personnes en situation de handicap, etc.,
- promotion des mesures emplois,
- apporter une réponse collective aux problématiques complexes de recrutement via la création d'évènements : forums emploi, etc. ;

2° - Proposer une offre de service pour les publics

- promotion des offres d'emploi,
- promotion des métiers,
- promotion de la VAE,
- développement de la formation ;

3° - Devenir un lieu ressource en ligne, via la création d'un site internet dédié

Ce site permettra de :

- rendre plus lisible les offres d'emploi des structures d'aide à domicile,
- collecter des curriculum vitae,
- mettre en relation employeurs et demandeurs d'emploi,
- donner de l'information aux employeurs, salariés, professionnels de l'accompagnement et demandeurs d'emploi ;

4° - Conduire une démarche de GPEC sur la filière spécifique de l'aide à domicile.

IV - Le soutien de la Métropole de Lyon au projet

La Métropole mène une politique en faveur des personnes âgées et personnes en situation de handicap en veillant, notamment, à ce que ces personnes puissent, lorsqu'elles le souhaitent, demeurer à domicile le plus longtemps possible, en bénéficiant d'une prise en charge de qualité.

Dans cette perspective, elle verse des prestations sociales qui permettent, notamment, de financer des aides humaines à domicile. Ce sont les SAAD qui mettent en œuvre majoritairement ces aides humaines.

Depuis sa création, la Métropole mobilise le levier du conventionnement avec la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) pour agir en faveur de la modernisation et de la professionnalisation de ce secteur et, ainsi, participer à l'amélioration de la qualité du service rendu aux bénéficiaires.

Une convention approuvée par délibération du Conseil n° 2016-1275 du 27 juin 2016 a été conclue avec la CNSA pour 2016 et 2017 et prolongée en 2018 par un avenant adopté par délibération du Conseil n° 2017-2170 du 18 septembre 2017. Aux termes de cette convention, la CNSA participe à hauteur de 50 % au programme d'actions développé sur 3 ans par la Métropole en faveur des personnes âgées et en situation de handicap, dont le coût global est de 801 500 €.

La Métropole souhaite, dans ce cadre, apporter son soutien à l'action portée par la MDEF, pour traduire la volonté forte, inscrite dans le projet métropolitain des solidarités (PMS) adopté par délibération du Conseil n° 2017-2275 du 6 novembre 2017, de valoriser les métiers d'intervention à domicile et de ses professionnels intervenant auprès des personnes âgées et en situation de handicap. Le programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) incite, pour développer l'offre d'insertion, à s'appuyer sur des filières professionnelles porteuses d'emploi et qui présentent un enjeu d'emploi à court et moyen termes.

V - Le financement du projet

L'expérimentation d'une plateforme de l'aide à domicile a été intégrée dans l'avenant 2018 à la convention 2016/2017 visant à la modernisation et la professionnalisation des SAAD conclue avec la CNSA et adopté par le Conseil métropolitain du 18 septembre 2017.

L'opportunité d'un projet d'expérimentation d'une plateforme de l'aide à domicile a été présentée au comité de pilotage (COFIL) de la convention avec la CNSA le 12 mars 2018 et a rencontré une large adhésion des fédérations et partenaires institutionnels.

Aussi, il est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement de 100 000 € au profit de la MMI'e, dans le cadre de la mise en œuvre de l'axe 1 du conventionnement avec la CNSA, afin que cette structure puisse mener son projet à terme. La CNSA participe à hauteur de 50 % soit 50 000 €, conformément à la convention adoptée.

Un financement complémentaire de 10 000 € est apporté par la Ville de Lyon qui contribue, par ailleurs, au financement général de la MDEF.

Budget prévisionnel			
Dépenses (en €)		Recettes (en €)	
charges	71 642	subvention Métropole de Lyon / CNSA	100 000
services extérieurs	9 438	subvention Ville de Lyon	10 000
autres services extérieurs	26 561		
dotations aux amortissements, provisions	2 359		
Total	110 000	Total	110 000

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement solidaire et action sociale ;

DELIBERE

1° - **Approuve** dans le cadre de la convention avec la CNSA :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement, d'un montant de 100 000 € au profit du GIP MDEF, dans le cadre de l'expérimentation d'un projet de plateforme de l'aide à domicile, pour l'année 2019,

b) - la convention à passer entre la Métropole et la MDEF définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits à inscrire au budget principal - exercice 2019 - chapitre 65 - opération n° 0P37O4276A pour un montant de 100 000 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 7 novembre 2018.